

3SP TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée à associé unique au capital
de 6.800.000 euros
Siège social: 307 Square des Champs Elysées, – 91080 Courcouronnes
RCS Evry 805 057 007

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 JUIN 2025

La société, O-Net Technologies (Shenzhen) Group Co., Ltd, 35 Cuijing Road, Pingshan New District, Shenzhen, Chine populaire, 518118, représentée par **Président et PDG**, Monsieur **Qinglin NA**,

associé unique (ci-après l'"**Associé Unique**") de la société 3SP Technologies, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6.800.000 euros, dont le siège social est situé au 307 Square des Champs Elysées à Courcouronnes (91080) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro B 805 057 007 (ci-après la "**Société**"),

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

[...]

CINQUIEME RESOLUTION
Modification de l'article 6 des statuts

Il est ajouté avant le dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société un nouvel alinéa, rédigé ainsi qu'il suit :

« Par décision de l'Associé Unique du 23 juin 2021 le capital de la Société a été augmenté en numéraire d'un montant de 1.800.000 (un million huit cent mille) euros afin de porter le capital de 1.800.000 (un million huit cent mille) euros à 3.600.000 (trois millions six cent mille) euros, avec effet au 30 avril 2021. Cette augmentation de capital a été réalisée au pair par l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 1.800 (mille huit cents) euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 4.940 (quatre mille neuf cent quarante) euros par action. Elle a été immédiatement suivie d'une réduction du capital de la Société d'un montant de 1.800.000 (un million huit cent mille) euros, afin de porter le capital de 3.600.000 (trois millions six cent mille) euros à 1.800.000 euros (un million huit cent mille euros), avec effet au 30 avril 2021. Cette réduction de capital a été réalisée par diminution du nombre d'actions nouvellement émises, telles qu'intégralement souscrites et libérées, portant le nombre d'actions de la société de 2.000 (deux mille) actions à 1.000 (mille) actions, la valeur nominale de chaque action demeurant inchangée à 1.800 (mille huit cents) euros ».

SIXIEME RESOLUTION
Modification de l'article 12.2 des statuts

L'article 12.2 des statuts de la Société est intégralement reformulé ainsi qu'il suit :

« 12.2 Le mandat du Président est d'une durée indéterminée. Le Président est révocable à tout moment, avec ou sans juste motif, et sans indemnité par une décision de l'Associé Unique ou par une décision collective des Associés le cas échéant, statuant à la majorité simple ».

SEPTIEME RESOLUTION
Réitération et prorogation de la nomination de Monsieur Qinglin Na en qualité de Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société, décide de réitérer et de proroger pour une durée indéterminée la nomination en qualité de Président de la Société de Monsieur NA Qinglin., né le 30 janvier 1967 à Liaoning (Chine), de nationalité chinoise, demeurant Room C & D, 14/F., Centre Mark II, 305-313 Queen's Road Central, HongKong.

En conséquence, l'Associé Unique nomme Monsieur NA Qinglin., né le 30 janvier 1967 à Liaoning (Chine), de nationalité chinoise, demeurant Room C & D, 14/F., Centre Mark II, 305-313 Queen's Road Central, HongKong en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur NA Qinglin a déclaré par avance accepter les fonctions de Président de la Société à durée indéterminée et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

L'Associé Unique précise qu'antérieurement à la présente modification des statuts de la Société le mandat de Président de la Société de Monsieur NA Qinglin a été prorogé par tacite reconduction jusqu'à la date du présent acte.

HUITIEME RESOLUTION
Modification de l'article 18.1.2 des statuts

Le quatrième alinéa de l'article 18.1.2 des statuts de la Société est intégralement reformulé ainsi qu'il suit :

« Les Associés peuvent, à l'unanimité, renoncer au bénéfice du délai de convocation par notification écrite adressée à la Société et au Président, ou dans un acte signé par l'ensemble des Associés ».

NEUVIEME RESOLUTION
Modification de l'article 21 des statuts

Le troisième alinéa de l'article 21 des statuts de la Société est intégralement reformulé ainsi qu'il suit :

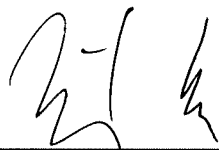
« Une assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, doit être réunie chaque année dans les six (6) mois de la clôture d'exercice ou, en cas de prolongation, dans le délai fixé par décision de justice ».

DIXIEME DECISION
Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération à l'effet d'accomplir toute formalité requise.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal et le présent extrait de procès-verbal.

Le 25 juin 2025



O-Net Technologies (Shenzhen) Group Co. Ltd
Représentée par M. Qinglin NA, le Président et PDG